

OTIF



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR  
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES

ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-  
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL

INF.4

18 janvier 2009

Original: Allemand

**RID/ADR/ADN**

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU

(Genève, 23 au 27 mars 2009)

**Point 7 de l'ordre du jour: Rapport des groupes de travail informels**

**Rapport intermédiaire du groupe de travail « Télématique »**

**Communication du secrétariat de l'OTIF**

1. Sur la base du mandat donné dans le rapport de la Réunion commune (Genève, 11 au 21 septembre 2007) (voir document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/108/Add.3 – OTIF/RID/RC/2007-B/Add.3), le groupe de travail « Télématique » a commencé son travail et tenu trois réunions sous la présidence en alternance de Claude Pfauvadel (France) et d'Helmut Rein (Allemagne).

**Informations qui peuvent être mises à disposition par les applications télématiques** (voir point 1 du mandat du groupe de travail)

2. Jusqu'à maintenant le travail du groupe de travail s'est concentré sur l'établissement d'un tableau qui contient un listage de celles des informations prescrites dans le RID/ADR qui sont livrées aujourd'hui de manière conventionnelle, avec affectation des intervenants qui ont besoin ou pourraient avoir besoin de ces informations. Le tableau contient en outre des indications qui ont pour objectif de déterminer quand une information est nécessaire et comment elle peut être mise à disposition.
3. En outre, le tableau contient de nouvelles informations qui pourraient être transmises en cas de l'existence de dispositifs télématiques, tels que des annonces d'alarmes pour des conditions de transport anormales (par. ex. d'incendie, de déraillement, de renversement du véhicule, de fonction défectueuse de l'équipement du véhicule). Le tableau contient finalement également des colonnes dans lesquelles une évaluation est effectuée s'il résulte de l'application de la télématique des avantages par une meilleure disponibilité des informations en cas d'incidents ou d'accidents ou des avantages d'exploitation. Cette partie du tableau doit finalement être examinée par une analyse des coûts-bénéfices (voir point 3 du mandat du groupe de travail).

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

4. Dans l'Annexe 1, l'en-tête du tableau est présenté avec les titres des colonnes. Ce tableau doit être considéré comme une aide pour l'application à l'intérieur du groupe de travail. Elle ne présente pas le résultat définitif des travaux qui par la suite consisteront à procéder à un groupement et à un choix de l'ensemble des informations selon leur importance et leur capacité de transposition en corrélation avec la télématique. Le tableau complet sera soumis à la Réunion commune pour information et pour la compréhension de la procédure à l'intérieur du groupe de travail après son achèvement

**Examen des interfaces et des synergies avec d'autres systèmes** (voir point 5 du mandat du groupe de travail).

5. Dans le cadre des réunions du groupe de travail des projets ont également été présentés qui ont été effectués sur le plan local ou régional dans le domaine de la télématique, ainsi que des applications télématiques à titre d'exemples.

### DATEX II

6. Il faut relever dans ce contexte le projet DATEX II qui définit le protocole de transmission pour des données entre les centrales de gestion de trafic et les centrales d'information de trafic pour des grandes routes en Europe et qui actuellement est établi en tant que norme européenne. Ce projet couvre également des aspects multimodaux, dans la mesure où une partie du transport est effectué sur la route. Des activités similaires existent également dans le domaine ferroviaire mais qui momentanément ne sont pas coordonnées avec DATEX II. Le groupe de travail a prié le groupe technique DATEX II d'examiner si le système existant peut être étendu aux exigences du domaine des marchandises dangereuses et à tous les États membres de la COTIF/Parties contractantes de l'ADR.

### Système de trafic intelligent (ITS)

8. Le groupe de travail a pris connaissance du plan d'action de la Commission européenne sur le développement d'un système de trafic intelligent en Europe ainsi que sur la proposition pour une directive du Parlement européen et du Conseil pour fixer un cadre pour l'introduction de systèmes de trafic intelligents en trafic routier et pour leurs interfaces avec d'autres modes de transport, qui est à disposition, en allemand sous  
(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0887:FIN:DE:PDF>),  
en anglais sous  
(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0887:FIN:EN:PDF>)  
et en français sous  
(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0887:FIN:FR:PDF>).
- 9.. Le groupe de travail a considéré souhaitable que les représentants des États membres, dans le cadre de l'examen national de ce plan d'action et de cette directive, tendent à ce que se fasse un système cohérent pour tous les modes de transport. Cette exigence devrait également être appuyée par la Réunion commune.

### **Prochaine réunion du groupe de travail**

10. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu en Allemagne dans le cadre de la Foire « transport logistic 2009 » du 13 au 15 mai 2009 à Munich, à l'invitation de l'Allemagne.

**Annexe 1**  
(anglais seulement)

No.	Information	WHO IS IT FOR?				WHAT IS IT FOR?	WHEN IS IT NEEDED?	HOW IS IT PROVIDED?	AVAILABILITY		USE OF TELEMATICS									
									Public authorities											
									Operational	In case of incident/accident	Technical feasible	Better availability in case of incidents/accidents	Operational advantage							
		Driver	Shipper/Consignor/ Sender <sup>1)</sup>	Freight forwarder	Consignee	Loader	Carrier	Tank-wagon operator	Packer	Filler	Tank-container operator	Infrastructure manager <sup>2)</sup>	Competent authority <sup>3)</sup>	Emergency response	Enforcement	Security				